



## Ministères - Services - Etablissements

Transition Ecologique,  
Développement Durable,  
Environnement,  
Biodiversité,  
Technologies Vertes,

Energie, Climat, Transports,  
Infrastructures,  
Risques Naturels,  
Risques Technologiques,  
Equipement, Logement,

Urbanisme,  
Aménagement du Territoire,  
Solidarité entre les  
Territoires,  
Renouvellement Urbain, Mer

Paris le 9 novembre 2021

# Direction Générale à la Mer Le serpent de mer qui sort de terre !

## De quoi parle-t-on ?

En janvier 2021, FO avait pu toucher du doigt **la forte envie de la ministre Girardin de se créer SA direction générale pour coller à SON ministère**. Mais depuis cette visio-conférence, organisée 6 mois après sa prise de fonctions, aucune nouvelle, aucune concertation... juste des bruits qui courraient.

Il aura fallu que des fuites « inopportunnes » interviennent fin octobre dans la presse spécialisée pour que son cabinet nous informe que l'arbitrage de la création d'une DG Mer était désormais effectif...et que ce même cabinet reçoive les organisations syndicales (en l'absence excusée de la ministre elle-même) le 8 novembre 2021.

## Que sait-on de cette nouvelle Direction Générale ?

- que son nom n'est pas encore totalement validé (le SGMER de Matignon et la Marine Nationale étant frileux à l'idée d'un nom trop volontariste ?) et qu'elle serait composée de 3 sous-directions.
- qu'elle porterait fusion de la Direction des Affaires Maritimes et de la Directions des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (qui subit de nombreux allers-retours depuis plusieurs années), avec intégration des capitaineries de port, mais pas de la politique portuaire (après de nombreux débats autour de la question « les ports sont-ils le premier contact de la mer depuis la terre...ou l'inverse ? ») mais avec sur ce dernier point de nombreuses questions restant à traiter.
- que sa création serait actée par décret avant fin 2021, avec une en œuvre progressive courant 2022, intégrant une période transitoire de mise à disposition des agents actuels de la DPMA.
- qu'elle serait placée sous l'autorité du Ministère de la mer et du ministère de l'Agriculture, et à disposition des Transports et de l'Ecologie (sûrement la simplification administrative...).
- qu'elle serait rattachée au Secrétariat général commun du pôle MTE/MCT/Mer.

## Les prochaines étapes

- Consultation pour avis du CTS de la DGITM le 18/11, du CT d'Administration Centrale du MTE le 2 décembre, et simple information du Comité Technique Ministériel le 3 décembre (cqfd!).
- Consultation en parallèle des instances du ministère de l'Agriculture « vu de la DPMA ».

## **Les positions de FO :**

**Affirmation d'un ministère de la Mer fort, coordonnateur des politiques maritimes, Oui !**

**Début de la reconstitution d'une chaîne de commandement dédiée, restant connectée aux autres politiques transversales intéressant la Mer, pourquoi pas ?**

**Mais si c'est juste pour créer une façade institutionnelle offerte aux propos lénifiants, que nous subissons depuis de trop longues années, sur l'importance de la mer au sein du pôle ministériel, c'est Non !**

→ Les seules fois où notre administration s'est occupée des agents Mer c'est pour faire disparaître leurs corps (comme cela est encore prévu pour les Syndics des gens de mer dans l'agenda « social » Pompili 2020/2022). Pourtant les statuts de ces agents étaient assis sur une notion qui a été au cœur de notre grand ministère technique, cette notion c'est celle des compétences et des missions.

→ Quelle reconnaissance, quel soutien de la ministre aux agents cela pourra-t-il générer?

→ Quels enseignements sur l'organisation territoriale des missions, aujourd'hui partiellement diluées dans les Directions Départementales des Territoires et de la Mer soumises aux diktats de préfets qui n'ont pas de compétence en mer, ou aux collectivités en matière portuaire ?

→ Quelle nécessaire augmentation des moyens face aux missions qui s'étoffent toujours plus, avant de décider de les externaliser ou de les transférer par constat que « ça ne peut plus continuer comme ça » ?

→ Quelles actions pour renforcer l'attractivité des recrutements statutaires (parcours, rémunérations, statuts, requalification..), pour permettre de construire aujourd'hui la compétence publique de demain ?



**Face à l'ensemble de ces enjeux, ce n'est pas la seule création d'une DG Mer qui réglera les problèmes...ce sont bien des actes politiques concrets au bénéfice des agents notamment.**

**Sinon, la marée continuera à descendre et le serpent de mer accouchera d'un ver des sables !**

## **Les points spécifiques portés auprès du cabinet de la ministre :**

### **Points généraux :**

Quel impact sur les instances de dialogue social ? (FO rappelle son attachement à ce que les instances nationales compétentes pour traiter des sujets Mer intègrent bien l'ensemble des agents concernés, y compris en DDTM : en l'état, il n'y a que le CTM et le CHSCT-Ministériel qui répondent à ce cahier des charges) → *Ce point est noté et l'administration qui y était visiblement frileuse jusqu'ici doit y travailler.*

Quid du portage des politiques transport sans les ports ? → *on sent bien que cette question des ports est encore loin d'être éclaircie sur les périmètres d'intervention de chacun des ministères...rendez-vous à la prochaine version du projet d'organigramme de la DG ?*

Que fait la ministre pour que la création de la DG Mer ne soit pas qu'un affichage (chaîne de commandement, réaffirmation des corps « mer » y compris dans le format des CAP...il est encore temps!) → *des réponses de principe pour dire que tout cela est en effet important...mais que l'urgence c'est de créer la DG et après « on verra » (enfin « ils verront » après mai 2022).*

### **Vu des personnels de centrale :**

Quels effectifs cibles ? Quel processus d'affectation, quels impacts pour les personnels ? Quelles garanties ? → *297 agents sont concernés, seuls 50 seraient considérés comme restructurés. 30 agents des services supports pour les moyens supports (avec des arbitrages encore à venir entre ministères) et 20 cadres supérieurs. Pour être restructuré, il faut "changer de hiérarchie" ou avoir 30 % de ses missions changées.*

Pour les agents de la DPMA : un retour pérenne ou une nouvelle manche du « ping-pong » entre MAA et MTE au gré des remaniements ? Quelle gestion des différents régimes indemnitaire (alignement vers le haut?) Et où seront-ils électeurs fin 2022 ? → *promis, la création d'une DG Mer ce serait le gage de la fin de la partie de ping-pong ! Les agents du*

*MAA resteraient a priori électeurs au CTM (ou plutôt futur CSA - comité social d'administration) de leur ministère, et électeurs au CSA de la DG Mer.*

### **Vu des personnels des affaires maritimes :**

En janvier 2021 la ministre répondait à toute question par « la DG Mer va régler ça ». On attend donc des réponses à nos revendications :

Indemnitaire des agents AffMAR : demande d'un alignement du RIFSEEP sur ceux des TE et ATE.

Déroulé de carrière des agents AffMAR : revendication d'un passage des C en B et des B+ en A et prise en compte de la spécificité des parcours spécialisés

Revendication d'une bonification du 1/5 d'annuité pour le service actif.

→ *pas de réponse directe à ces revendications légitimes, c'est noté, et là aussi « ayez confiance, avoir une DG Mer ça ne pourra qu'aider ! »*



## **Vu des officiers de ports/officiers de ports adjoints :**

Revendication de la réouverture de négociations statutaires (cf demande adressée à la DGITM et à la SG du MTE) et demande de la mise en place d'un dialogue social dédié à la question de l'intégration des capitaineries dans le périmètre de la DG Mer, dans l'attente de la reconquête par l'Etat de l'ensemble des ports français et la fin d'une décentralisation chaotique qui avance à marche forcée.*→ idem ci-dessus. Sauf que l'on apprend que la direction des ports prévoyait de se délester des OP et OPA au profit des collectivités territoriales, la DG Mer serait leur planche de salut !*

## **Vu des personnels « phares et balises » :**

FO demande que la ministre s'engage à maintenir les missions "métiers" exercées aux Phares & Balises. En effet, jusqu'à présent pour mener à bon port, tous navigateurs, dans le cadre de nos

missions "opérationnelles" et "régaliennes", les agents Phares&Balises exercent des métiers entre-autres comme maçons, peintres, électriciens, techniciens marins...pour maintenir en conditions opérationnelles les aides à la navigation maritime (signalisation maritime). Ce qui pose très directement la question de l'avenir en particulier des Ouvriers de Parcs et Ateliers que la même ministre avec une autre casquette (celle de la Fonction Publique) a décidé précédemment de remettre en cause (arrêt des recrutements). L'erreur étant humaine, d'autant plus confrontée à la réalité des effets de cette décision, la ministre pourrait donc s'engager à maintenir et pérenniser ces métiers en ré-ouvrant les recrutements d'OPA (FO étant opposée à la précarisation et externalisation de ces missions)... sous peine de voir nos ouvrages Phares se délabrer.

*→ Pas de réponse directe sur ce point...mais un embarras certain !*

